

COMMUNE DE RICHWILLER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents : 22 membres sur 27 en exercice :

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Michel BLOIS, Jean-Claude GRIENENBERGER, Christiane BELZUNG, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Valérie WELTER Adjoints au Maire,

Joseph ATTARD, Guy DUPAS, Aurore GALVEZ Conseillers Municipaux Délégués,

Agnès BLECHARZ, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, David CALCAGNO, Jean-Marc MUNCH, Khady TANDINE-FALL, Nicolas PFEFFER, Sylvie HOUETTE, Mathieu REGLI, Isabelle STRAPPAZZON, Antoinette ZIMMERER Conseillers Municipaux.

Excusés : Didier SCHAUB (procuration à Jean-Marie ROUPLY), Claudine WIOLAND (procuration à Michel BLOIS), Delphine RIETTE (procuration à Isabelle STRAPPAZZON), Danièle STIER (procuration à Geneviève SANNER), Gérard RICOU (procuration à Agnès BLECHARZ).

Auditeur : Jean-Paul FREY (l'Alsace), Corinne PAWLAK.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 14/12/2023,
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),
Validation des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables,
Convention de prestation de service avec m2A pour la gestion de la compétence « eau »,
Personnel communal : création de poste pour avancement de grade.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Les élus signent le feuillet n°273 du registre des délibérations.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose monsieur Nicolas DEUX pour faire fonction de secrétaire de séance, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

2. Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire présente aux élus les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Chers collègues, mesdames et messieurs,

Tout d'abord, vous ne m'en voudrez pas de n'être pas très original dans ma présentation du DOB ce soir, car années après années il faut juste reprendre les chiffres et les projets, la situation générale nationale ou internationale de notre société n'évoluant pas vraiment positivement.

Pour entamer l'un des passages obligatoires de la vie d'un Conseil Municipal des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire, le DOB, je voudrais remercier ceux qui au quotidien tiennent les finances communales à mes côtés 366 jours par an, mon adjoint Jean-Claude GRIENENBERGER, notre DGS, Lambert WENDLING et notre agent-comptable, Corinne PAWLAK, d'autant plus et sans fausse modestie je crois que nous tenons plutôt bien ces finances !!!

Afin de maîtriser au mieux notre budget, les informations requises pour la quasi-totalité de nos dépenses nous sont transmises toutes les semaines, me permettant à chaque instant de connaître la situation financière de notre collectivité, nos recettes mais plus encore nos dépenses.

En quoi consiste le DOB ?

Comme vous le savez déjà, il s'agit du Conseil Municipal qui se tient en amont de celui du vote du budget proprement dit qui se déroulera dans un mois le 04 mars prochain. Le DOB fait un bilan général de la situation mais surtout il trace les grandes lignes de ce que nous allons entreprendre tous ensemble dans l'année qui se profile, donnant les grandes lignes financières nécessaires à chaque projet. Le DOB sera suivi d'un travail de la commission de finances courant février durant laquelle nous aurons l'occasion de rentrer dans le détail, ligne par ligne qui je l'espère vous verra présents en nombre. En fait je n'en doute pas...

Enfin, le CM du budget du 4 mars quant à lui validera dans le détail nos investissements et notre fonctionnement aussi bien en recettes qu'en dépenses. Pour rappel, nous n'avons plus à traiter le budget de l'eau, ce dernier ayant été transféré à m2A depuis le 1^{er} janvier 2022 en application de la loi NOTRE.

Vous m'accorderez tous, que vu notre mode de fonctionnement avec un bureau municipal ouvert à chacun et l'évocation régulière de l'ensemble de nos projets en réunion publique, en BM ou en commission, vous apprendrez peu de choses durant ce DOB.

Année après année, je peux dire que je suis fier de vous et de votre implication au service de notre village car travailler que ce soit en BM ou en commission avec quasiment à chaque fois plus d'une vingtaine d'élus voire 25 élus, est un plaisir et un soulagement, facilitant grandement notre rôle dans le transfert des informations que nous vous devons et ce malgré les très graves crises que nous avons traversé depuis 3 longues années maintenant, sanitaire avec la COVID et ses pics épidémiques à rebond, et depuis 2 années environ la guerre en Ukraine dont on ne voit pas le début d'une éventuelle fin, un conflit très inquiétant au Moyen-Orient avec comme point central l'animosité israélo-palestinienne, une crise énergétique sans précédent marquée par les limites du libéralisme économique à outrance avec des surcoûts incroyables même s'il faut bien le reconnaître, notre recherche d'économie commencée bien avant le début de la crise et le remarquable travail des services de m2A, ont permis d'amortir de façon substantielle les effets de cette crise énergétique, une inflation de 4,9% en moyenne en FRANCE en 2023 et plus du double, voire le triple sur les produits alimentaires de 1^{ère} nécessité et pourtant cette inflation ne profite malheureusement en rien aux agriculteurs qui connaissent une crise sans précédent et qui majoritairement vivent dans la misère malgré un nombre incalculable d'heures de travail...

Il n'est même pas possible de se consoler en se disant que nos voisins européens se portent mieux quand l'on suit la grave crise que subit l'ALLEMAGNE mais aussi la BELGIQUE, les PAYS-BAS, la POLOGNE ou l'ESTONIE avec des mouvements sociaux encore plus forts que chez nous.

Le monde marche sur la tête, la FRANCE marche sur la tête. En réalité la hausse des prix du quotidien nous paraît bien plus importante et touche en premier lieu les plus démunis de nos concitoyens mais cette inflation touche aussi les collectivités et nos communes avec des surcoûts sur les marchés publics pouvant aller jusqu'à 20 ou 25% !!!

Toutes ces crises, selon le terme le plus utilisé à DAVOS récemment de POLYCRISE, engendrent un climat anxiogène, une tension palpable jusque dans nos rues, nos maisons.

A ces crises que nous pouvons espérer passagères se rajoutent la plus grave de toute, la crise climatique car le réchauffement climatique se poursuit, 2023 comme l'année précédente 2022, font partie des 5 années les plus chaudes de l'histoire de la planète et nous avons la quasi-certitude que la limitation à un réchauffement de 2°C ne pourra être contenue avec des conséquences importantes sur l'ensemble de la planète, que nous avons à nouveau pu observer cet été comme l'absence de pluie durant de très longues semaines, des feux d'une intensité inconnue jusque-là, un nouvel hiver quasiment sans neige et avec des températures printanières...

Une bonne nouvelle tout de même semble être le marché de l'emploi puisque le taux de chômage est au plus bas, et l'on parle même de « plein emploi ». Pourtant à y regarder de plus près cette situation est en trompe-l'œil, car plus de 3 millions de nos concitoyens reste sans aucune activité professionnelle, et plus de 10 millions de FRANÇAIS vivent en-dessous des seuils de pauvreté alors que, paradoxalement, plusieurs centaines de milliers de postes de travail ne trouvent pas preneurs dans de multiples secteurs d'activité de notre pays, retardant les chantiers et nous le subissant directement en tant que commune, imposant des jours de fermeture dans la restauration en plein été dans des zones touristiques...

Est-il par ailleurs possible que notre pays, 7^{ème} puissance mondiale, accepte cette situation notamment celle des personnes qui se lèvent tous les matins pour aller travailler et qui le 15 du mois parfois même le 10, ne savent comment elles vont payer la cantine de leurs gamins ?

La solution ne peut se limiter à des chèques de 100€ distribués. Et sans être révolutionnaire, vous me connaissez, il me paraît nécessaire que nos grands dirigeants se mettent autour de la table pour qu'une vraie réflexion soit menée afin d'assurer une vie décente notamment à ceux qui triment quotidiennement. La mesure toute récente, assurant par exemple une somme de 1200€ brut minimum par mois à tout retraité ayant eu une carrière pleine, me paraît aller dans le bon sens tout comme la possibilité donnée à l'employeur de verser une prime pouvoir d'achat à ses employés.

Enfin, et bien que je sois convaincu que les mesures d'aide apportées par notre gouvernement aux entreprises et aux particuliers depuis 3 années comme les boucliers énergétiques, pour amortir les effets des différentes crises étaient indispensables, prouvant à quel point, comme aucun autre pays de la planète, la FRANCE est protectrice pour les siens. N'oublions cependant pas à quel point notre pays est endetté et les difficultés rencontrées par certaines entreprises ou certaines collectivités à rembourser ces aides aujourd'hui...

Il est urgent de répondre à toutes ces interrogations aux questions si nous voulons envisager un avenir meilleur à nos enfants sur le réchauffement climatique, une plus juste répartition des richesses à travers le monde, la problématique prioritaire de la gestion de la démographie sur Terre; ce dernier point me paraît être le plus important de tous car la planète Terre peut-elle vraiment nourrir et subvenir aux besoins croissants des 8 milliards voire plus encore, d'habitants qui la peuplent aujourd'hui...?

Mais sincèrement je ne suis pas sûr qu'il ne soit pas déjà trop tard comme je ne suis pas sûr que nous soyons prêts à un tel débat car la crise de CONFIANCE à l'égard des élus, des institutions, des forces de l'ordre...est telle dans notre société, les théories du complot et les populismes de plus en plus enrés, que je ne vois personne aujourd'hui capable de le guider. L'éventuel retour à la Maison Blanche de Donald TRUMP comme président des ETATS-UNIS démontre le niveau de méfiance d'un pays qui compte plus de 300 millions d'habitants, la volonté expansionniste d'autres grandes puissance comme la RUSSIE ou la CHINE ou encore la course à l'armement de pays au régime totalitaire comme la COREE du NORD ou de l'IRAN...tout cela indique que les priorités de nombreux pays, de nombreux dirigeants sont ailleurs !

Mais par moments il n'est pas nécessaire de regarder chez les autres pour avoir ce sentiment, comment voulez-vous qu'une société se porte bien lorsque son Assemblée Nationale respecte une minute de silence pour ce qui est somme toute un fait divers aussi dramatique soit-il et la mort d'un jeune homme de 17 ans au volant d'une voiture de sport, entraînant les émeutes que nous avons connues au mois de juin dernier et que cette même assemblée ne trouve pas de consensus pour respecter une minute de silence en hommage à une jeune agricultrice et sa fille tuées alors qu'elles manifestaient juste pour vivre décemment du fruit de leur dur labeur...?

Je vous propose de vous lever et que nous respections cette minute de silence en hommage à cette agricultrice et à sa fille et en soutien à tous nos agriculteurs.

Personnellement je ne voudrais surtout pas être à la place de nos « grands dirigeants », je peux vous affirmer que la nôtre est déjà suffisamment inconfortable par moment, avec une tension quotidienne palpable au quotidien, des citoyens irascibles prêts à en découdre pour des futilités comme une place de parking, la vie associative en grande difficulté avec des membres de plus en plus consommateurs et de moins en moins acteurs, des enfants déboussolés avec des résultats scolaires de plus en plus faibles 1 enfant sur 4 ne sait pas lire convenablement à l'entrée en 6^{ème}, des collégiens décrocheurs, des lycéens et des étudiants au bord du gouffre financier et psychologique...Je pense que les effets de toutes ces crises notamment les effets psychiques vont malheureusement encore s'accroître avec leur lot de déprimés, de dépressions voire plus.

Enfin, j'ai un vrai regret et une vraie fierté. Le regret est que toutes ces crises aient un peu bridé toute l'énergie que cette équipe, que vous étiez prêts à mettre au service de nos habitants, cela s'est vu dès au cours de 2023 qui a été la vraie 1ère année pleine avec l'organisation d'une manifestation nouvelle, solidaire et conviviale comme RICHWILLEROSE, attendue comme le marché de Noël, votre implication dans le fleurissement et l'objectif 4ème fleur, ou encore les décorations de Noël de notre village... Malheureusement d'autres manifestations ont dû être annulées en raison des conditions météorologiques ou d'une situation sociétale extrêmement tendue, mettant à mal, tout ce pour quoi nous œuvrons au quotidien, le bien-vivre ensemble. Bien évidemment tout ce qui a pu être réalisé, voire bien plus, communication, travaux, animations, aide à la personne...l'a été mais je sais que vous voudriez apporter encore plus et j'espère vraiment que la « frustration » ressentie depuis 2020, laisse dorénavant place à la fois à une satisfaction du travail accompli mais surtout à l'envie d'améliorer encore et encore la vie de nos concitoyens pour recréer un nouveau lien sociétal.

Une dernière difficulté, conséquence de toutes les incertitudes est qu'il y a une quinzaine d'années, nous avions une vision de nos capacités financières sur environ 3 années, un demi mandat, aujourd'hui, une vision à 6 mois est plus proche de la réalité.

Je voudrais encore vous faire part d'une dernière fierté que je ressens dans ces propos généraux, le travail remarquable de nos équipes d'agents municipaux aussi bien administratifs que techniques qui apportent bien souvent du réconfort ou simplement des sourires à nos habitants, améliorant notre cadre de vie avec des touches de couleurs des magnifiques parterres floraux si utiles en ces temps difficiles et comme déjà évoqué, cette très grande fierté de la présentation au jury national pour la 4ème fleur, la propreté de nos rues, RICHWILLER devenant une référence malgré l'absence de colline, de maison à colombage ou de rivière, ou encore, passant des heures et des heures sur leurs engins pour faciliter notre quotidien lors d'un épisode neigeux par exemple, ou encore, nous faisant bénéficier de tout leur savoir-faire pour réduire les coûts...Merci à eux.

Je vais à présent essayer d'être un peu optimiste, de façon raisonnée mais optimiste tout de même.

La situation financière, dépenses-recettes, de notre village m'est transmise ainsi qu'à JCG, tous les mardis comme vous le savez, cette dernière reste favorable nous permettant une année encore d'envisager de transformer notre village, pour le bien quotidien de nos habitants.

L'année 2023, est pour moi en terme d'investissements communaux, une année mitigée car nous n'avons pas pu, nous n'avons pas su aller au bout des objectifs que nous nous sommes fixés.

Certains projets ont été retardés du fait des entreprises incapables d'honorer leurs engagements, d'autres projets ont été retardés pour des raisons administratives comme des échanges de terrains ou des marchés nécessitant plus de temps que prévu pour leur élaboration, et je ne cherche en rien à éluder la part de responsabilité de la commune dans ces retards. Nous avons d'ores-et-déjà modifié notre manière de travailler afin d'être encore plus efficace.

Le détail des investissements de 2023 se chiffre à un peu plus de **400 000€** :

- **225 000€** pour la rénovation extérieure de la salle PFEFFER
- **50 000€** pour du matériel roulant
- **15 000€** pour de l'éclairage LED dans les bâtiments
- **46 000€** en outillage
- **10 000€** pour du mobilier scolaire et des tableaux interactifs
- **18 000€** pour le cimetière notamment une extension du columbarium

Nous n'avons pas touché de subventions de l'Etat, de la CEA et de m2A en 2023 mais sommes en attente de montants importants pour 2024.

La commune investira des sommes importantes en 2024, une fois encore dans l'économie locale participant de façon conséquente à la préservation de l'emploi sur notre territoire ; en investissements ce seront plus de **700 000€ HT** soit **840 000€ TTC** qui seront ainsi injectés dans l'économie avec :

- La réalisation d'un pumptrack (malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de mot équivalent en français...), parcours accidenté destiné aux petits et aux grands en roller, skate ou vélo en lieu et place de l'actuel skate-park dont l'entretien suite aux dégradations répétées est devenu un véritable problème. Le projet est à présent mur et devrait être complété avec un espace de jeux pour les plus petits et un parcours avec des agrès de fitness pour les plus grands

250 000€

- La création d'un auvent à Max pour mettre à l'abri des intempéries le matériel roulant pour **70 000€**
- L'isolation extérieure de l'école élémentaire E.WACKER pour **70 000€**
- Le remplacement des phares des terrains de foot par de la LED pour **23 000€**

- Une nouvelle campagne de remplacement de têtes de candélabre par de la LED pour **50 000€**
- Du matériel permettant le travail en régie notamment des taille-haies, souffleurs avec des batteries électriques...un véhicule de remplacement et une remorque de désherbage, l'actuelle présentant de vrais signes de fatigue après plus de 10 années de service...pour une enveloppe globale de **60 000€**. Nous continuerons en parallèle à remplacer par du matériel neuf et ce régulièrement, l'outillage indispensable au travail en régie de nos agents, débroussailleuse, tondeuse à main...pour plusieurs milliers d'euros. Il est envisageable d'investir dans du matériel électrique pour des raisons environnementales mais aussi pour amenuiser le poids de ces engins sur le dos de nos agents.
- L'achat d'une remorque-scène facilitant grandement la manutention pour nos équipes lors des manifestations extérieures pour **35 000€**
- Le chauffage du groupe scolaire E.WACKER pour **70 000€** et un préau à l'école maternelle **30 000€**
- Le lancement de l'étude de faisabilité d'un vestiaire chez les sapeurs-pompiers pour **15 000€**
- L'accueil de la mairie **70 000€**
- Et encore les ordinateurs de l'école élémentaire E.WACKER et un jeu dans la cour, des coffrets électriques pour environ **20 000€**

Ayant réduit notre niveau d'endettement ces dernières années tout en voulant garder une trésorerie saine, nous envisageons un emprunt de **300 000€** pour l'année 2024. Cet emprunt maintiendra la commune au même niveau d'endettement par habitant à fin 2024 qu'à fin 2023, l'annuité des emprunts communaux se situant environ à 300 000€.

Ce seront ainsi, près de 700 000€ HT que la commune investira à nouveau dans l'économie locale et bien évidemment nous essaierons à chaque fois d'obtenir les subventions dédiées. Là encore entre les aides de l'Etat, de la CEA et de m2A ce sont plus de **120 000€** de subventions que nous attendons.

Le personnel communal n'a représenté que **38%** de notre budget en 2023, ce qui est toujours très bas surtout en comparaison de tous les travaux réalisés en régie. Ceci démontre une fois encore à quel point nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes remarquables, permettant à notre collectivité de réaliser des économies considérables par le travail en régie.

Aux frais de personnel se rajoutent en dépenses 46 000€ de versement au SDIS et 8 000€ d'allocation de vétérance à nos pompiers retraités, 17 000€ aux Brigades vertes ou encore plus de 21 000€ de contribution au SISW avec une forte hausse liée au désengagement de la région GRAND EST du transport de nos collégiens surenchérisant notre quote-part de plus de 13 000€.

Afin de financer ces travaux et achats mais aussi pour pouvoir fonctionner, il faut que notre collectivité ait des ressources, quelles sont-elles ?

- La DGF (dotation globale de fonctionnement) est versée par l'Etat et devrait être stable aux alentours de 140 000€ ; elle était de 377 000€ en 2011...elle a donc diminué de près de 2/3 et ne tient bien évidemment pas compte de l'inflation de 4,9% rien que l'an passée. Cette somme sera réduite de notre pénalité liée au retard de la commune en rapport avec la loi SRU sur les logements locatifs sociaux, pénalité de l'ordre de 18 000€ en 2023.
- les ACTP (attributions de compensation de la taxe professionnelle) versées par m2A, correspondent au montant de notre taxe professionnelle de 2004 lorsque

RICHWILLER a rejoint la CAMSA, taxes professionnelles desquelles étaient défalquées les services transférés à l'intercommunalité ; cela présente des avantages et des inconvénients, probablement plus d'avantages que d'inconvénients...avant 2004 lorsqu'une entreprise située sur notre territoire s'installait la commune bénéficiait de la taxe professionnelle inhérente, mais vis-versa lorsqu'une entreprise fermait ou changeait de territoire nous perdions cette ressource. Or depuis 2004, la commune a perdu plusieurs grosses entreprises. Donc la stabilité des ACTP est plutôt un avantage bien qu'il n'y ait jamais eu d'indexation notamment pas à l'inflation et lorsque cette dernière est de 4,9% le manque à gagner est tout de même de plus de 35 000€... Le montant des ACTP de 2024 se situera aux alentours de 740 000€ avec une petite baisse de 3750€ correspondant à la prise en charge par m2A d'une nouvelle compétence depuis 3 ans, le PLUi.

A ces 2 ressources fixes s'en rajoutent d'autres variables :

- Environ 140 000€ reversés par le département correspondant pour partie à une péréquation de l'ancienne taxe professionnelle et à une partie des droits de mutation sur le bâti ; or cette dernière est particulièrement dynamique depuis plusieurs années mais risque de se tasser dans les prochaines années avec la hausse considérable des taux d'intérêt
- Environ 100 000€ émanant des concessions d'occupation du sol pour les réseaux électriques et gaziers, mais aussi les antennes de téléphonies
- Environ 35 000€ de DSR (dotation de solidarité rurale)
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) reversé à hauteur d'environ 16% sur l'ensemble des investissements réalisés par la commune à n-2 et il devrait se situer aux alentours de 130 000€, somme plus importante qu'en 2023 liée à un investissement important en 2022 avec notamment le retour de la TVA liée au réaménagement de la rue de PFASTATT
- La taxe d'aménagement qui résulte de la dynamique des constructions dans notre village ; il devrait s'agir d'une enveloppe moins importante de 70 000€ en 2024 (contre 110 000€ en 2023) vues la fin des constructions de logements des COQUELICOTS, les LLS étant exonérés et les primo-accédant bénéficiant d'un abattement.

Enfin les taxes-ménages, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation dorénavant compensée par l'état.

J'avoue à ce sujet une vraie inquiétude quant à la compensation de la taxe d'habitation dans le temps promis par l'Etat mais plus encore, de la compensation pour les ménages nouveaux s'installant dans notre commune, car s'il ne devait pas y avoir cette compensation ce serait une double peine, puisque la croissance de notre village nous est imposée au moins pour partie par une autre loi, la loi SRU... ! Il va s'en dire que l'inflation ne sera probablement pas plus compensée dans le temps !

Notre seul moyen d'action reste donc à ce jour d'agir ou non sur la taxe foncière sur le bâti, la part du non-bâti étant anecdotique.

L'ensemble de nos taxes-ménages représente environ **1,1M€** de taxe foncière incluant depuis la disparition de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière.

La loi de finances votées par les députés à l'automne 2023 pour 2024 prévoit une hausse des bases de...3,9%!!!

Comme tous les ans se pose donc la question de la hausse ou non des taxes communales ; je vous rappelle que RICHWILLER n'a quasiment pas augmentées depuis 2001 et pas du tout depuis 2010, que concernant la taxe foncière, seule taxe sur laquelle nous avons encore le pouvoir d'agir, ne concernant que les propriétaires.

RICHWILLER se situe en moyenne environ 20% en-dessous des communes de la même strate, qu'une hausse de 1% de cette taxe rapporte une hausse de l'ordre de 10 ou 11 000€ à notre budget. En échange il est aussi bon de rappeler que nos concitoyens ont bénéficié depuis 2023 de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance TV.

Malgré cela, je vous proposerai sans détour vue la situation actuelle dégradée de notre société, mais surtout vue la situation sereine de notre village de maintenir une année encore les taux de 2024 au même niveau que ceux de 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018...2011.

Enfin, il ne me paraît pas possible de conclure ce DOB sans revenir à l'essentiel, l'humain, sous la facette associative en ce qui concerne la vie de notre village et le lien social que nous avons à reconstruire.

Depuis 2020 et 2021, la vie associative a été mise à l'arrêt quasiment comme en temps de guerre, accentuant le sentiment de solitude. Elle essaie de se relancer depuis 2022 mais que c'est difficile aux dires des présidents. Pourtant la commune a accompagné de façon accentuée, les associations les plus en difficulté notamment celles obligées de faire appel à un ou plusieurs salariés pour exister et nous avons augmenté de plus de 7% notre subventionnement afin de compenser l'inflation.

Nous savons d'ores-et-déjà que l'année 2024 restera compliquée, aussi bien au niveau des effectifs, que des capacités d'animations, c'est pourquoi je vous propose de nous engager collectivement à maintenir notre niveau d'aide global au monde associatif richwillérois de l'ordre de 90 000€, pour que la crise sociétale traversée ne soit pas doublée d'une crise financière forçant les dirigeants de nos associations à jeter l'éponge.

Retrouver le nombre d'adhérents d'avant la crise, de recréer le lien social auquel ils contribuent au quotidien, seront des défis suffisamment compliqués pour chacun d'entre eux. A nous d'être à leurs côtés.

Voilà dans les grandes lignes ce que je voulais partager avec vous ce soir, nous sommes bien évidemment ouverts à toutes vos questions avant de passer au vote de ce DOB sachant qu'il nous faudra encore au courant de cette année faire avancer notre réflexion quant à la future résidence seniors et aux vestiaires pompiers des femmes qui seront des projets importants des années à venir.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- *Valide le Débat d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été présenté.*
- *Précise que les élus ayant souhaité prendre la parole l'ont fait.*

3. Validation des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire expose :

« La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à améliorer et faciliter le déploiement des énergies renouvelables en France pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles et assurer une meilleure maîtrise du développement des capacités de production d'énergies photovoltaïques. L'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la planification territoriale des énergies renouvelables devient une priorité.

Pour ce faire, la loi impose aux communes d'identifier pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables des zones d'accélération (ZAE_{nR}) qui doivent, conformément aux dispositions de l'article L141-5-3 du Code de l'énergie, répondre aux principes suivants :

- Présenter un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire concerné pour atteindre à terme les objectifs nationaux, régionaux et locaux de production d'énergie renouvelable
- Contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement
- Prévenir et maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies
- Tenir compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée
- Ne pas être comprises, à l'exception des procédés de production en toiture, ni dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement d'installations utilisant l'énergie mécanique du vent, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de conservation de chiroptères au sein du réseau Natura 2000
- Tenir compte de l'inventaire relatif aux zones d'activités économiques prévu à l'article L318-8-2 du Code de l'Urbanisme (cf. délibération du Conseil d'agglomération de m2A du 17 décembre 2018 relative aux ZAE) afin de valoriser les zones d'activités économiques présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération peuvent ainsi concerner toutes les catégories de sources d'énergie renouvelable : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, biomasse mais doivent tenir compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Si les projets se concentreront dans les prochaines années dans ces ZAE_{nR}, ces dernières ne seront pas pour autant exclusives. Des projets pourront en effet se développer en dehors de ces périmètres préalablement identifiés à la condition toutefois qu'ils respectent la réglementation en vigueur (droit de l'urbanisme et droit de l'environnement notamment) et qu'un comité de projet local ait été réuni.

Pour se conformer à ces nouvelles exigences légales, notre commune, accompagnée par Mulhouse Alsace Agglomération, s'est appuyée sur les données mises à disposition par l'Etat sur le portail des énergies renouvelables pour repérer sur son territoire les zones à fort potentiel et ainsi proposer des cartographies matérialisant les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le déploiement des énergies éoliennes ne présentant pas de potentiel sur la commune, les propositions se concentrent sur 5 types d'énergies en l'occurrence :

- le photovoltaïque dans ses 3 formes :

- sur toiture : dans les zones définies par la cartographie en annexe.
- au sol : dans les zones définies par la cartographie en annexe.
- sur ombrières : dans les zones définies par la cartographie en annexe.
- la méthanisation : dans les zones définies par la cartographie en annexe – la distance minimale d’implantation à 250 m des habitations est retenue.
- la géothermie de surface : pas de potentiel identifié sur le territoire de la commune.
- la géothermie profonde : pas de potentiel identifié sur le territoire de la commune.
- l’hydroélectricité : pas de potentiel identifié sur le territoire de la commune.
- la biomasse : pas de potentiel identifié sur le territoire de la commune.

Par ailleurs, le réseau de chaleur se déploiera conformément au projet de développement du réseau de chaleur approuvé par délibération du Conseil d’Agglomération de m2A en date du 26 juin 2023.

Ces propositions de zonages (pour les parties photovoltaïque et méthanisation) sont reportées sur les cartographies annexées à la présente délibération.

Conformément aux exigences légales, elles ont fait l’objet d’une concertation avec le public selon des modalités qui ont été librement définies par la commune en l’occurrence :

- La mise à disposition du public des propositions de ZAEnR du 06/12/2023 au 26/01/2024 ;
- la publication des zones proposées sur le site de m2A en donnant la possibilité au public de se prononcer, manifester et transmettre ses observations sur le registre mis à disposition à cet effet ;
- La publication d’un article dans le magazine communal du mois de décembre distribué à l’ensemble de la population.

Cette concertation a donné les résultats suivants : aucune remarque n’a été recueilli sur les différents zonages proposés.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de retenir, les zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de productions d’énergies telles que définies ci-dessus et reportées sur les cartographies annexées à la présente délibération ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu de le Code de l’énergie, notamment son article L141-5-3 du Code de l’énergie,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables dite loi APER, et notamment son article 15,

Considérant la nécessité pour la commune de définir des ZAEnR,

Après délibération, le Conseil municipal à l’unanimité :

- *Approuve la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables telles que définies ci-dessus et reportées sur les cartographies annexées à la présente délibération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables,*
- *Charge le Maire ou son représentant de les transmettre au référent préfectoral, à m2A,*

4. Convention de prestation de service avec m2A pour la gestion de la compétence « eau ».

Monsieur le Maire expose :

« Compte-tenu de la diversité des modes de gestion de la compétence eau avant le 1^{er} janvier 2023, pour garantir la meilleure continuité de service, il a été convenu que des conventions de prestation de services soient conclues entre Mulhouse Alsace Agglomération et les communes qui exerçaient autrefois la compétence eau potable en régie.

Celles-ci permettaient aux agents communaux qui géraient avant le 1^{er} janvier 2023 la compétence eau potable, de continuer à le faire, pendant une période de 6 mois, renouvelable une fois. Elles permettaient à Mulhouse Alsace Agglomération de rembourser aux communes les frais liés au temps passé par leurs agents, pour l'exercice de la compétence eau en 2023.

C'est ainsi que RICHWILLER a délibéré le 28/02/2023 pour la conclusion d'une convention de prestation de services avec Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette période n'ayant pas été suffisante pour la reprise de l'ensemble des missions au niveau de la Régie de l'Eau m2A, une nouvelle convention de prestation de services, d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois, doit être conclue pour 2024.

Les missions détaillées dans la convention devraient être reprises par la Régie de l'Eau m2A avant l'été 2024. Un calendrier prévisionnel de la reprise de ces missions par la Régie, a été présenté à l'ensemble des communes.

La convention de prestation de services, annexée à la présente délibération, prévoit notamment les missions liées à la compétence eau que la commune de RICHWILLER exerce ainsi que les modalités financières, permettant le remboursement des frais de personnels.

Le projet de convention doit être approuvé par les organes délibérants de chacune des parties.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Approuve la convention de prestation de services à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération, pour l'exercice de tâches administratives et techniques en lien avec la compétence eau, sur la base du projet annexé à la présente délibération, avec effet au 1er janvier 2024,*
- *Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

5. Personnel communal : création de poste pour avancement de grade.

Monsieur le Maire expose :

« La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, définit dans son article 39 les statuts particuliers des différents cadres d'emplois.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'agent des espaces verts au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

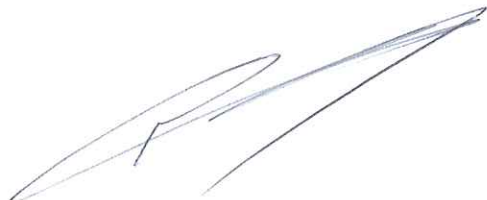
Cette création de poste est justifiée, dans un souci de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences par le fait qu'un agent de la collectivité peut prétendre à une nomination sur ce grade compte tenu de son ancienneté ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Valide l'ouverture d'un poste d'agent des espaces verts au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} février 2024.
- Précise que le tableau des effectifs de la commune sera mis à jour en conséquence.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20H54

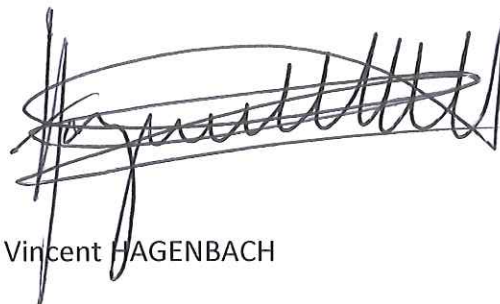
Le Secrétaire de Séance,



Nicolas DEUX



Le Maire,



Vincent HAGENBACH